



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 2 mai 2013		
Date d'affichage 6 mai 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Cession 24 rue république</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le seize mai deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelynne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 14 mars 2013, le conseil municipal a approuvé le principe de cession et la signature d'un compromis avec de futurs acquéreurs, d'une partie de l'immeuble situé au 24, rue de la République sur une parcelle cadastrée section AT n° 82

La société JUMP a présenté une offre, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, pour un montant de 180 000 euros.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1,

VU l'avis des domaines du 10 janvier 2013,

VU la proposition d'achat faite par la SCI JUMP, représentée par monsieur POGGIOLI Fabrice et monsieur WASEM Frédéric, pour un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000 euros) dont six mille cinq cents euros (6500 euros) d'honoraires d'agence soit cent soixante-treize mille cinq cents euros (173 5000 euros) pour la commune.

VU l'état descriptif de division établi par le cabinet ARRAGON, géomètres experts, créant 5 lots :

- les lots n° 1, 3, 4 et 5 correspondant aux 3 étages et à la cave pour une superficie de 202,85 m² cédés à la SCI JUMP,
- le lot n° 2 correspondant au local du rez-de-chaussée d'une superficie de 20 m², occupé par une association, conservé par la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à céder à la SCI JUMP les lots n°1, 3,4 et 5, de la parcelle cadastrée section AT n° 82 pour un montant de 180 000 euros dont 6 500 euros de frais d'agence.

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

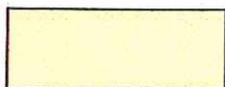
24 MAI 2013



[Handwritten signature]

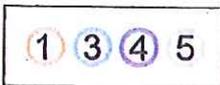
TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

N° DU LOT	NIVEAU	NATURE	SURFACE REELLE EN M ²	COEFFICIENT	SURFACE PONDREE EN M ²	QUOTE PART DANS LA PROPRIETE DU SOL EN MILLIEMES
1	R-1	cave voûtée	16.00	0.10	1.60	9
2	R.D.Ch	bureau	20.00	0.90	18.00	99
3	1er Etage	<u>Appartement type T2</u>				300
		-Dégagement	4.80	0.95	4.56	
		-Cuisine/placard	9.30	1	9.30	
		-Séjour	17.60	1	17.60	
		-Chambre/placards	15.60	1	15.60	
		-Salle d'eau	3.50	0.95	3.32	
4	2eme Etage	<u>Appartement type T2</u>				300
		-Dégagement	5.65	0.95	5.36	
		-Cuisine/placard	9.30	0.98	9.11	
		-Séjour/placards	15.45	0.98	15.14	
		-Chambre	15.55	0.98	15.24	
		-Salle d'eau	3.40	0.95	3.23	
5	3eme Etage	<u>Appartement type T2</u>				292
		-Dégagement	3.70	0.90	3.33	
		-Séjour/placard	24.85	0.95	23.60	
		-Cuisine	8.30	0.95	7.88	
		-Chambre	14.50	0.95	13.77	
		-Salle d'eau	4.50	0.90	4.05	
Total général			202.85		181.00	1 000/1 000

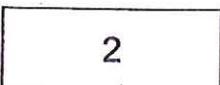


Parties Communes aux lots 1-3-4 et 5

ATTRIBUTIONS :



Lots de copropriété attribués à la S.C.I JUMP
gérants MM. POGGIOLO Fabrice et WASEM Frédéric.



Lot de copropriété attribué à la Commune
de SOLLIES-PONT.

GÉOMÈTRE EXPERT & ASSOCIÉ
CABINET ARRAGON
F. FROMENT - L. SAGNAL
83210 SOLLIES-VILLE (VAR)
Tél. 04 94 13 51 51 - Fax 04 94 33 65 22
arragon.cabinet@wanadoo.fr
SIRET : 783 139 132 00030 - APE 7112B

CABINET ARRAGON SARL Géomètre Expert & Associé
170, Route Départementale 97 - Quartier La Roumiouve - 83210 SOLLIES-VILLE
Tél: 04.94.13.51.51 - Fax: 04.94.33.66.22 - email: arragon.be@wanadoo.fr

N°20520 11 SOLLIES PONT / Avril 2012 V02

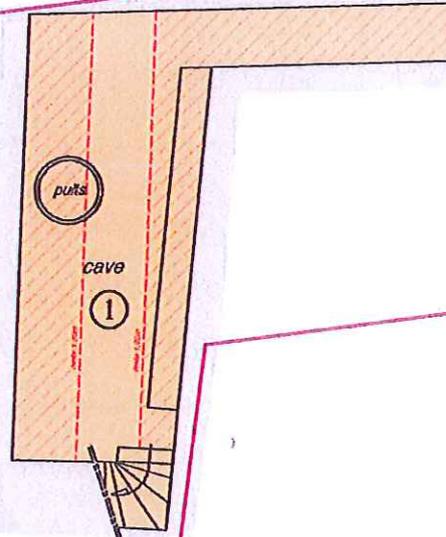
CAVE

Echelle : 1/100

24 Rue de la République



AT 83



AT 81

AT 80

Rez de Chaussée
Echelle : 1/100
24 Rue de la République

AT 84

Copropriétaires AT 83
AT n° 83 S.Cad. = 72m²

Domaine Public

passage public

bureau ②

hall

Entrée

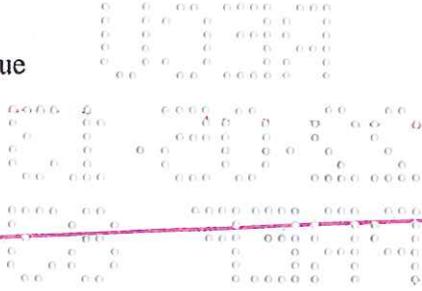
M. BERNARD Wilfrid
AT n° 81 S.Cad. = 33m²

M. BERNARD Wilfrid
AT n° 80 S.Cad. = 48m²

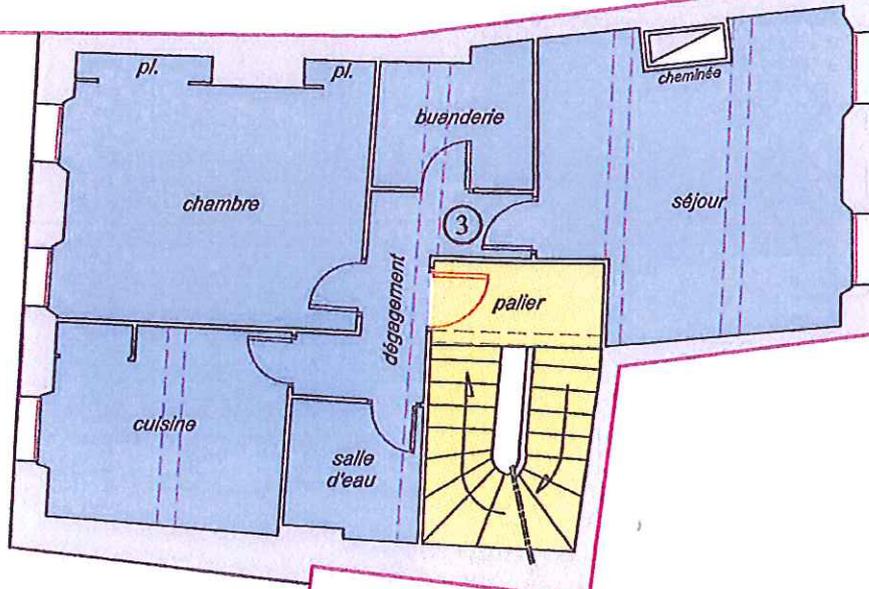


Rue de la République

1er ETAGE
Echelle : 1/100
24 Rue de la République



AT 83



AT 81

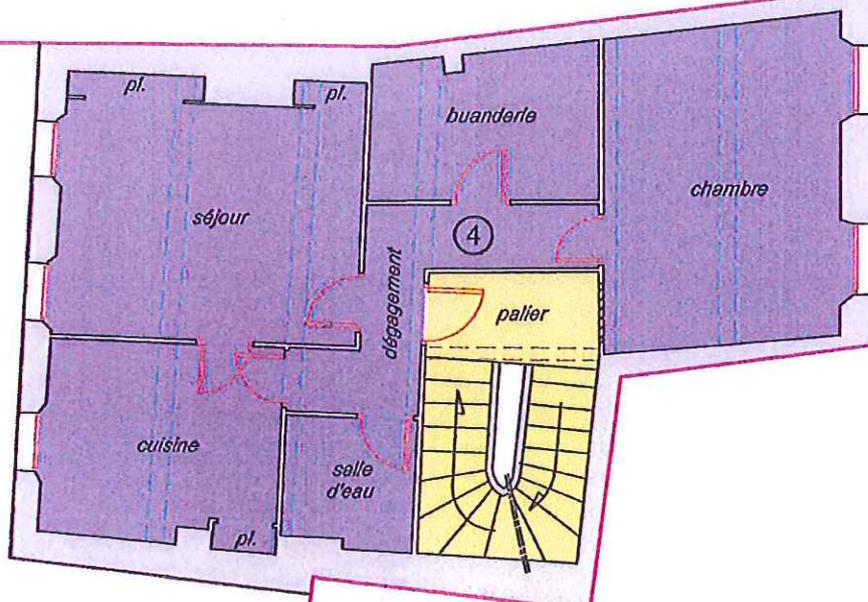
AT 80

2ème ETAGE
Echelle : 1/100
24 Rue de la République

N



AT 83

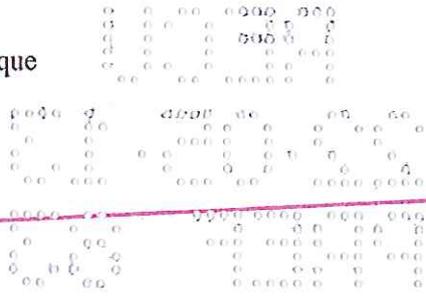


AT 81

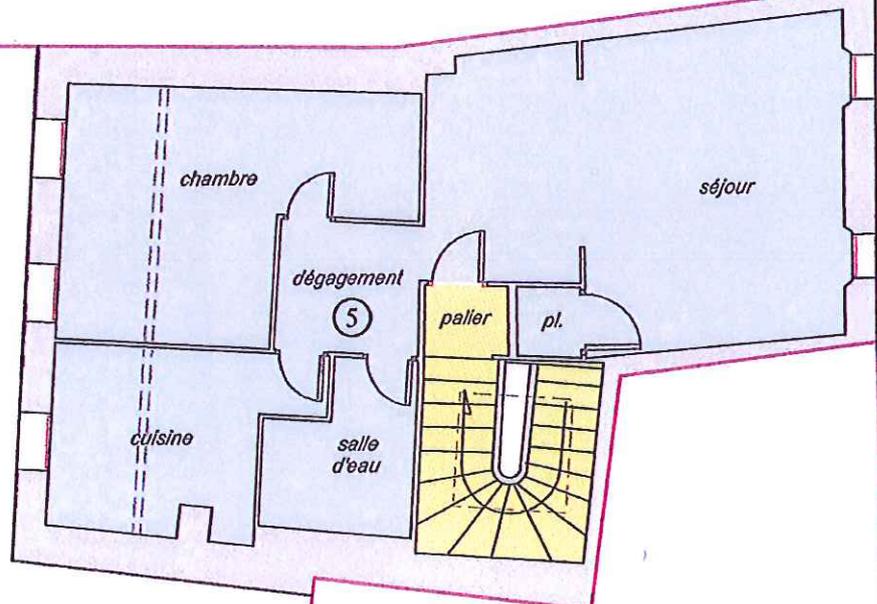
AT 80

3ème ETAGE
Echelle : 1/100
24 Rue de la République

N



AT 83



AT 81

AT 80

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des
finances publiques du Var



Division France Domaine
Place Besagne
CS. 91409
83056 TOULON CEDEX

N° 2012-130V2286

Enquêteur : Marion MATHLOUTHI
Téléphone : 04.94.03.81.41
Télécopie : 04.94.03.81.86
Mél: marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous.

1. Service consultant : Commune de SOLLIES-PONT
26 avenue du 6^{ème} RTS
83 210 SOLLIES-PONT

Vos références : 2640/2012/PST/SU/VT/MM
Affaire suivie par : Valérie TAGLIOLI

2. Date de la consultation : Le : 11/12/2012
Reçue le : 18/12/2012

3. Opération soumise au contrôle : Evaluation de la valeur vénale de 3 appartements au sein d'un même immeuble dans le cadre d'un projet de cession à Var Habitat (révision de l'évaluation 2012-130V1826).

4. Propriétaire présumé : Commune de Solliès-Pont

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

COMMUNE DE : SOLLIES-PONT

CADASTRE – SUPERFICIE :

Section	Parcelle	Superficie (m ²)	Adresse/ Lieu-dit
AT	82	84	24 rue de la République

NATURE – SITUATION :

Les biens objet de la présente évaluation correspondent à 3 appartements de type 2 situés dans un immeuble de construction ancienne (1930) élevé de trois niveaux sur RDC :

- 1^{er} étage : appartement de 50 m²
- 2^{ème} étage : appartement de 56 m²
- 3^{ème} étage : appartement de 54 m²

Travaux de rénovation à envisager notamment au niveau des communs et de 2 appartements sur les 3.

Informations communiquées par le consultant. Bien non visité.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRIVÉE LE

22 JAN. 2013

N° 7307

CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SERVICE TECHNIQUE

AVIS DU DOMAINE
(Valeur vénale)

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

COURRIER REÇU LE : 21 JAN. 2013
Mairie de SOLLIES-PONT

6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UA, zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités commerciales où les bâtiments sont construits en ordre continu. COS non fixé.

7. Origine de propriété : Sans intérêt pour l'évaluation.

8. Situation locative : Estimation libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à : **208 000 €**

10. Observations particulières :

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

A Toulon, le 10/01/2013

Pour le Directeur départemental des finances publiques
L'Inspectrice,

Marion MATHLOUPHI

